

# La commune de Meyrin à l'heure des choix

## A quand le Centre de loisirs de Meyrin?

Dans une commune qui, chaque jour se développe et voit s'édifier de grands immeubles, la jeunesse doit avoir sa place. Elle doit pouvoir se réunir dans un endroit qui sera le sien.

C'est pourquoi il est nécessaire de prévoir, à Meyrin, un centre de loisirs: une maison qui sera celle des tout jeunes enfants ainsi que des adolescents, où, dans des locaux clairs et bien aménagés, ils pourront s'épanouir et s'affirmer, sous la direction d'animateurs.

La création d'un centre de loisirs est une mission nouvelle, imposée à l'adulte conscient de ses responsabilités.

Il n'existe pas de doctrine type sur les activités de ces centres. Leur but est de permettre à l'adolescent d'améliorer ses possibilités et d'établir des relations normales avec le monde humain et matériel qui l'entoure.

Education, adaptation des jeunes à la société par des occupations et des délassements sains, tel est le résultat qu'il faut chercher.

A cet effet, un tel centre doit comporter: des salles de jeux, où les jeunes pourront jouer au football de table, ping-pong, au billard, etc.; des salles de délassement avec TV et pick-up, confortablement installées; des conférences sur les sujets et problèmes à l'ordre du jour; des clubs sportifs: basket, navigation à voiles, canoë, natation, ski, etc.

L'Etat est prêt à accorder aux municipalités qui en font la demande les encouragements financiers qui permettront ces réalisations.

Le sport est indispensable à la jeunesse, qui a besoin de se dépenser continuellement, et les expériences faites à ce jour démontrent très bien que cette question est primordiale.

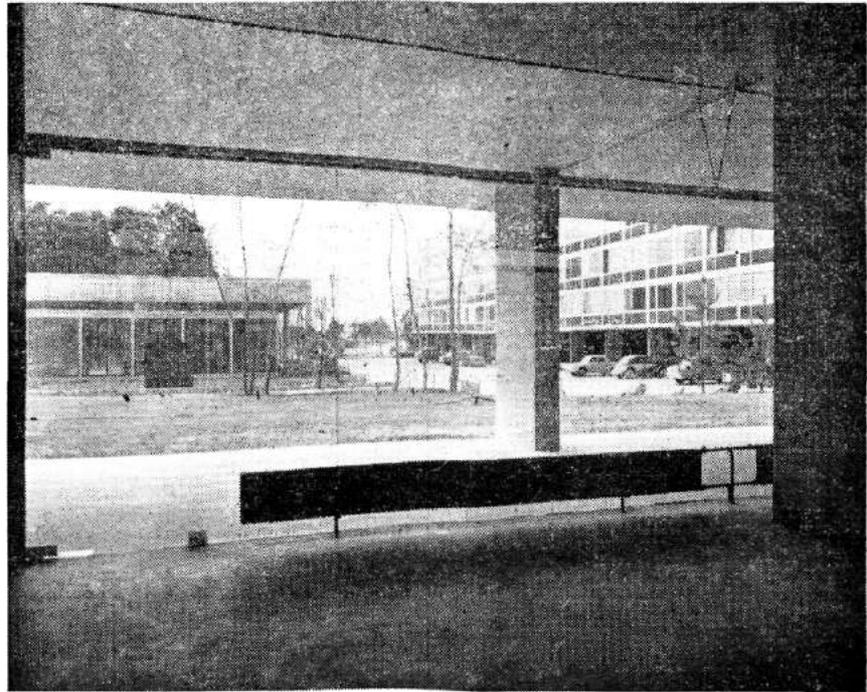
Les jeux de plein air sont nécessaires aux petits qui, comme leurs aînés, doivent pouvoir jouer d'emplacements aménagés pour eux.

C'est grâce au concours et à la compréhension de tous les habitants de la commune que nos enfants pourront avoir leur place dans notre société.

**Pierre Lacroix**  
Moniteur de centres de loisirs  
Candidat libéral

## Les installations sportives de Meyrin sont insuffisantes

## Une prise de conscience est nécessaire



Coup d'œil sur la cité satellite.

(Photo P. Klemm)

Meyrin fut longtemps une commune paisible, au caractère agricole. Son village, bien que n'étant pas des plus pittoresques, méritait cependant d'être protégé. Qui pouvait deviner qu'un jour une ville importante se construirait sur son territoire?

L'aéroport intercontinental et le CERN allaient apporter un mouvement considérable à cette région et, par conséquent, justifier la construction d'immeubles locatifs. C'est ainsi qu'une cité satellite fut proposée et décidée sur un territoire occupé par des villas et en partie par des terrains agricoles.

Ces derniers valaient alors 2 francs le m<sup>2</sup>. Pour éviter la spéculation et limiter le coût

stade, les bâtiments publics, un centre commercial, ainsi que les immeubles résidentiels et les lieux de culte, est d'environ 400 millions. En comptant 18.000 habitants dans la cité, l'investissement sera de Fr. 21.000.— par habitant. Les pouvoirs publics engageront, pour leur part, 50 millions, dont 13 millions seront récupérés par les taxes d'équipement demandées aux constructeurs.

Les lourdes charges que représente cet extraordinaire aménagement nécessitent une prise de conscience de tout citoyen digne de ce nom.

On serait peut-être tenté de penser qu'une solution dirigiste (achat des terrains en bloc et redistribution) aurait pu éviter certains in-

## MEY

Le CERN (recherche nucléaire) de Meyrin à la route de Lyon.

Comment en Suisse, Belgique, l'Ouest, Royaume, Danemark, à Genève, visoire aux fin Europe, un la de des partic celles de l'essai ci-fique, en de parla déjà de les que Paris.

Les savants voir un terrain glacée troublé Niels Bohr, F. berg, Pierre grands savants l'école de Dar autour d'eux et en trois la toire. Ce fut

En fin de de l'aéroport, d'énergie du c terres de Mey intéressèrent tot

A Amsterdam d'une longue Paris et Genève quatre villes f techniques co cause de ses é de ses hôtels, proximité de

Tout semble muniste genev contre la prés claire interna violation de chez nous, des

Grand déba donné aux co vateurs impén gne populaire par les profes les pharmaci

A Meyrin, g assemblée où Jentzer et moi une flambée

Parmi toutes les obligations, dites d'utilité publique, que la municipalité aura à résoudre prochainement, celle des installations sportives n'est pas à négliger.

Par suite de l'augmentation toujours croissante de la population, les cinq sociétés sportives de notre commune se trouvent, elles aussi, en face de grandes difficultés, vu le manque d'installations adéquates.

Beaucoup de nouveaux habitants se sont inscrits aux clubs existants, mais bien d'autres aimeraient fonder de nouvelles associations afin de pratiquer sur place leurs sports favoris (natation, athlétisme, tennis, karting, hockey, etc.).

En 1959, la municipalité a mis à la disposition des sportifs un stade équipé pour le football et le basket, avec, sur les côtés, des emplacements prévus pour l'entraînement. Après quatre saisons, ce stade est déjà bien endommagé du fait que sept équipes y évoluent chaque semaine, aussi bien pour l'entraînement que pour les matches.

En outre, la plus grande place aménagée pour l'entraînement a été utilisée en partie pour la construction d'un boulodrome. Cet exemple nous prouve l'insuffisance des installations accordées aux sportifs de la commune.

Parmi les projets les plus urgents figure donc la construction d'un centre sportif groupant les installations nécessaires à l'éducation physique et aux sports de compétition, aussi bien individuels que par équipe.

**Jean Devaud**  
candidat libéral.

des loyers, l'Etat avait obtenu l'accord tacite des agriculteurs pour fixer à Fr. 14.— le prix des terrains situés dans le périmètre de la cité satellite.

Un plan d'urbanisme prévoyant le tracé des routes, l'emplacement des écoles, églises, bâtiments administratifs, parages, etc. aurait dû être dressé avant d'autoriser la construction d'immeubles. Les terrains d'utilité publique étant définis, la commune aurait pu acquérir alors les surfaces nécessaires, et acheter, dans des régions adéquates, des terrains agricoles pour les remettre, équipés, aux propriétaires de villas, en échange de leurs parcelles situées dans la cité.

Ces solutions ont été proposées au Conseil municipal au cours de l'étude préliminaire à la création de la cité, mais les contingences politiques du moment n'ont pas permis qu'elles soient écoutées.

Un temps précieux a ainsi été perdu pendant lequel les terrains ont renchéri. La collectivité a dû et doit payer 35 francs le m<sup>2</sup>, ce qui représente une augmentation de plusieurs millions, alors que les immeubles privés ont été construits sur des terrains payés 13.— et 14.— francs le m<sup>2</sup>.

Les écoles manquant, de coûteux pavillons scolaires provisoires ont dû être aménagés de toute urgence. L'eau, le téléphone, demandés trop tard, se sont fait et se font attendre. L'aménagement routier se heurte à de grosses difficultés.

Le coût total de cette cité, comprenant l'achat des terrains d'utilité publique, le réseau d'égouts, 6,5 km. environ de routes, les services publics, eau, gaz, électricité, téléphone, cinq groupes scolaires, un nouveau

convénients. Toutefois, lorsqu'on constate la lenteur avec laquelle les pouvoirs publics procèdent à l'équipement de la cité, on ne peut que reconnaître le dynamisme de l'économie privée, qui a fourni rapidement un grand nombre de logements.

En date du 20 octobre 1961, le Grand Conseil adoptait un plan directeur pour la région de Cointrin, fixant le tracé des routes et prévoyant des immeubles de 21 à 42 m. de hauteur.

Ce plan d'expansion, qui imposera la démolition de nombreuses villas, soulève des problèmes difficiles à résoudre et risque de renchérir le prix des logements.

Il est indispensable de construire des immeubles pour toutes les classes de notre population, des HLM en particulier. Il ne peut être question, toutefois, d'oublier un certain nombre d'habitants qui, n'ayant pas droit à des loyers subventionnés, doivent être logés à des conditions abordables.

Ce projet méritera donc un examen approfondi avant d'être exécuté.

Souhaitons que l'on se rende compte de la tâche énorme qui attend le futur Conseil municipal. Malgré toutes les critiques et louanges gratifiées, hélas, par la propagande, électriques et électeurs sauront exprimer leur désir de bonne gestion des affaires communales.

Ce n'est que dans la mesure où toutes les personnes de bonne volonté apporteront leur participation constructive et accepteront le dialogue qu'une telle entreprise pourra être menée à chef.

**André De Garrini**  
conseiller municipal.

nous.

Le 30 juin l'initiative par épouvantails n'avaient pas j Meyrin avait CERN.

Mais il fallait et octroyer l'eau, le

Ce fut un le propriétaires des rent bien. L'Etat peut co raisonnable.

Pour l'électeur fort que celui des machines

L'eau est pour assurer des appareils

la lumière et l'Etat a ren

Genève et Me la célèbre inst

Celle-ci n'a a 1400 collab Meyrin d'une cialement le s de façade). Le couvertes, dan antiprotons, d abrite aujourd' tions scientifiq